

## Rectorat

Direction des Relations et  
des Ressources Humaines

Référence à rappeler :

DRRH/DEPAT n°2018/01

Affaire suivie par :

Patrick BOUCHET

Joëlle MURATET

Téléphone : 05 57 57 35 58

Mél

ce.depat@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-  
Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 8 JAN. 2018

Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Recteur de l'académie de Bordeaux  
Chancelier des universités d'Aquitaine

à

Messieurs les Présidents d'Université  
Monsieur le Directeur de l'IEP  
Monsieur le Directeur de l'ENSAM  
Monsieur le Directeur de l'INP  
Messieurs les Directeurs des IUT  
Monsieur le Directeur de la DRJS et de la Cohésion Sociale

Mesdames et Messieurs les Directeurs des services  
départementaux de l'Education Nationale de la DORDOGNE,  
de la GIRONDE, des LANDES, du LOT ET GARONNE, des  
PYRENEES-ATLANTIQUES

Monsieur le Directeur du CANOPE  
Monsieur le Directeur du CREPS  
Monsieur le Directeur du CROUS  
Monsieur le Directeur de l'agence Europe Education  
Formation France  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des EREA

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du  
second degré  
*Mesdames et Messieurs les correspondants DRRH*

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Service du rectorat

**Objet** : pré-inscription au mouvement inter-académique 2018.

- *adjoints administratifs*
- *assistant(e)s de service social*
- *infirmier(e)s*
- *adjoints techniques de recherche et de formation*
- *techniciens de recherche et de formation*

**Réf** : note de service DGRH C2 n° 2017-171 du 22 novembre 2017 publiée au BO spécial n° 4 du 23 Novembre 2017.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels cités en objet désirant obtenir une mutation hors académie, des modalités du mouvement inter-académique 2018.

### 1) PRE-INSCRIPTION

Les agents **titulaires** de l'académie de Bordeaux appartenant aux corps des adjoints administratifs, des infirmier(e)s, des assistant(e)s de service social, des adjoints techniques et des techniciens de recherche et de formation souhaitant rejoindre une autre académie devront se pré-inscrire obligatoirement par le biais de l'application AMIA à l'adresse suivante : <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia> (choix : « muter dans une autre académie »

« vous préinscrire à un mouvement académique »)

L'application AMIA sera accessible **du jeudi 11 janvier au jeudi 08 février 2018 inclus** (dates nationales). Les agents devront s'identifier à l'aide de leur NUMEN et sélectionner la (les) académies de leur choix.

- Le nombre de vœux est limité à 3 académies.
- Aucune demande de mutation ne pourra être établie après la date de fermeture du serveur.

## 2) SAISIE DES VŒUX

Il appartiendra aux agents de se renseigner auprès du Rectorat des académies dans lesquelles ils sollicitent leur mutation, afin de connaître les dates et les modalités de saisie de leurs vœux dans le cadre du mouvement intra-académique des académies concernées.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire général  
Pour le Secrétaire général et p.a.  
La Secrétaire générale adjointe  
Déléguée aux relations et ressources humaines  
Claude GAUDY

### **Personnes à contacter**

**Personnels administratifs** : Catherine CONTARDO (05.57.57.39.45)  
Sandrine SARRAMIA (05.57.57.39.45)  
Nadia OUARED (05.57.57.35.52)

**Personnels de santé** : Chantal LE VAN VANG (05.57.57.39.55)  
Valérie BOUTANT (05 57 57 39 46)

**Personnels adjoints techniques et techniciens de recherche et formation** :  
Emmanuelle DAUDIES (05.57.57.39.57)  
Audrey AUGÉ (05.57.57.39.47)